

Le Coursus bafa

Il se réalise dans une démarche d'auto-évaluation.

Le stagiaire effectue un bilan à l'issue de chaque étape. Le directeur de chaque session émet une appréciation favorable ou défavorable. Chacun peut réaliser à son rythme l'ensemble du cursus BAFA dans un délai de **30 mois maximum**.

Seule condition d'accès : Avoir 17 ans minimum.

La Formation Générale.

C'est la découverte des fondamentaux de l'animation. Elle permet de découvrir les rôles et fonctions d'un animateur en ACM. Elle dure 8 jours en pension complète ou en ½ pension.

Le stage pratique

C'est souvent la première rencontre avec un public d'enfants. C'est l'occasion de mettre en pratique les acquis de la formation générale et de faire ses premiers pas dans son rôle d'animateur. Chaque animateur stagiaire doit trouver et faire son stage pratique en accueil de loisirs ou en séjour vacances. La durée minimum du stage **est de 14 jours**, il est possible de fractionner son stage pratique en 2 fois. Il n'y a pas de durée maximum. Il doit s'effectuer **18 mois** au plus tard après la formation générale. Après ce stage pratique il est possible de faire d'autres expériences comme animateur stagiaire (mais ce ne sera pas en lien avec le stage pratique). Il est important de se sentir prêt pour faire son approfondissement.

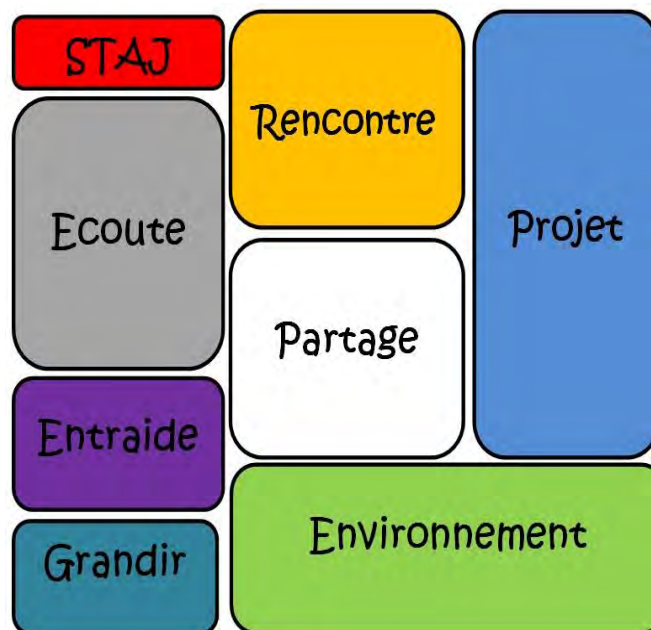
L'approfondissement

C'est une nouvelle session théorique de 6 jours en pension complète ou en 1/2 pension. Ce stage permet de faire l'analyse de son stage pratique, de revenir sur des contenus de formation théorique et de s'appuyer sur une thématique (autour d'un public ou d'une technique d'animation).

Le jury bafa

Lorsque le parcours de formation est terminé, le dossier doit passer en jury départemental BAFA (DDCS) qui pourra attribuer ou non le brevet.

"Vivre, évoluer dans et agir sur la société"



STAJ Rhône Alpes

7 rue Pierre Julien
26 200 Montélimar

Téléphone :

04 75 00 59 74

Web :

www.staj.asso.fr/montelimar

Mail :

Rhône-alpes@staj.asso.fr

Facebook

www.facebook.com/STAJ.Rhône.Alpes/



STAJ Rhône-Alpes

bafa

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



**Devenir
animateur
d'ACM***

***Accueils Collectifs de Mineurs**

Association de Jeunesse et d'Education Populaire
N° d'agrément 26.11. JEP 46

Les missions éducatives des ACM



Qu'est-ce qu'un ACM ?

ACM signifie : **Accueils Collectifs de Mineurs**. C'est un dispositif utilisé pour les structures qui accueillent des mineurs de 2 ans à 17 ans dans les temps de vacances et de loisirs de l'enfant. Ces établissements sont habilités par le ministère de la jeunesse, des sports.

Un numéro d'enregistrement leur est délivré par la DDSC (**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**) qui est le service « jeunesse et sport » au niveau départemental. Il existe différentes structures :

Les accueils de loisirs : C'est un fonctionnement à la journée ou à la demi-journée, les enfants rentrent chez eux le soir. Exemple : centre de loisirs, centre aéré

Les séjours vacances : C'est quand il y a un hébergement et que les enfants dorment sur place. C'est ce qu'on appelait auparavant les colonies de vacances ou encore les CVL (Centre de Vacances et de Loisirs).

Ces deux types d'accueils peuvent recevoir de 7 à 300 mineurs, et sont gérés principalement par des associations, des municipalités, des intercommunalités ou parfois des établissements privés.



D'autres structures existent.
Vous les découvrirez pendant la formation.

Le rôle de l'animateur en ACM :

Un animateur socioculturel encadre et anime la vie quotidienne de l'enfant pendant leurs temps de loisirs et de vacances. Au sein d'un ACM on parle de loisir éducatif. Aujourd'hui l'animateur est un véritable acteur éducatif qui fait le lien entre la famille et l'école.

Il permet aux enfants de s'épanouir grâce à des activités adaptées selon leur âge et leurs besoins. L'animateur doit être en capacité d'assurer la sécurité physique et morale de l'enfant dans tous ses temps d'activités et de vie quotidienne. Il doit être en capacité de gérer et animer un groupe d'enfant. L'animateur doit être rassurant, dynamique et à l'écoute de chaque enfant. Il doit faire preuve d'adaptation tout en partageant ses connaissances pour aider l'enfant à grandir.

Un animateur doit être cohérent entre ses actes et sa parole, et être en capacité de construire et d'appliquer des règles de vie. L'animateur travaille en équipe en partageant ses idées tout en étant à l'écoute de l'autre. Il participe à la construction de projets en lien avec le projet éducatif de l'organisateur.



Pendant la formation, nous aurons l'occasion d'aborder les différents types de projets et une méthodologie pour construire ses projets d'animation et d'activités.

L'animation socioculturelle accompagne les groupes sociaux et les individus dans leur développement personnel ou dans le développement social.

Elle participe à l'amélioration de l'environnement local, met sur pied des événements culturels, propose des activités (de loisirs ou d'éducation) et contribue à mener à bien des projets collectifs (insertion, lutte contre la ségrégation, actions en rapport avec la sociabilité et le lien social...)

Etre un animateur volontaire :

Un animateur titulaire du BAFA (**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**) ou en cours de formation est considéré comme animateur volontaire s'il travaille de manière occasionnelle. C'est à dire qu'il a en parallèle un autre statut comme étudiant ou salarié dans un autre secteur d'activité. Il a vocation à proposer aux enfants et jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, pendant les temps de loisirs et de vacances scolaire. L'animateur occasionnel va aussi travailler avec des professionnels de l'animation.

Le BAFA n'est pas un diplôme professionnel mais un brevet délivré par le ministère de la jeunesse, des sports. Il est dispensé par des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, comme STAJ Rhône-Alpes.

La formation BAFA a pour objectif :

1/ De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2/ D'accompagner l'animateur à développer les aptitudes suivantes

- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.